

avec précision, tant oralement que par écrit. Il vise également à leur faire mieux connaître leur Arme et l'emploi des forces aériennes, et à les tenir au courant des progrès scientifiques et techniques pouvant modifier l'emploi des forces aériennes. Grâce à ce cours, les élèves acquièrent aussi des vues générales sur les problèmes nationaux et internationaux. Les conférenciers invités sont choisis dans le monde de l'industrie, les Forces armées, le corps diplomatique et les universités. On organise aussi des visites d'établissements commerciaux et d'installations militaires au Canada et à l'étranger.

Le Collège de la défense nationale, à Kingston (Ont.), inauguré le 5 janvier 1948, est un collège supérieur où est donné, chaque année, un cours de onze mois sur les aspects économiques, politiques et militaires de la défense du Canada. Ce cours est suivi par des officiers supérieurs des Forces armées, par les hauts fonctionnaires de l'État attachés aux Forces armées, par des hauts fonctionnaires de divers ministères et par quelques représentants de l'industrie. Il comporte une série complète de conférences données par d'éminents spécialistes en divers domaines, venant du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et d'ailleurs. Le Collège organise en outre des voyages et des visites dans certaines régions du Canada, des États-Unis, de l'Europe et du Moyen-Orient, afin de permettre aux étudiants de mieux se renseigner sur les conditions de vie et sur les influences qui s'exercent tant dans leur propre pays qu'à l'étranger. Le cours, donné pour la quinzième fois d'août 1961 à juillet 1962, a été suivi par trois élèves provenant de la Marine royale du Canada, quatre de l'Armée canadienne et quatre de l'Aviation royale du Canada. Le Conseil de recherches pour la défense, le ministère des Affaires extérieures, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Finances, la Gendarmerie royale du Canada, la Commission des transports aériens, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, l'*Atomic Energy of Canada Limited*, ainsi que la Commission de l'Hydro-Québec avaient délégué chacun un élève. Quant aux étudiants venus de l'étranger, ils comprenaient un représentant de chacun des organismes suivants: la *Royal Navy*, l'Armée britannique, la *Royal Air Force*, l'amirauté britannique, l'Armée des États-Unis, la Marine des États-Unis, les forces aériennes des États-Unis et le ministère des Affaires étrangères des États-Unis.

PARTIE II.—PRODUCTION DE DÉFENSE*

Aux termes de la loi sur la production de défense (S.R.C. 1952, chap. 62, modifié), le ministère de la Production de défense a le droit exclusif de fournir au ministère de la Défense nationale le matériel et les services dont celui-ci a besoin. En outre, il doit veiller à ce que la capacité de production corresponde bien aux exigences du programme de production de défense et que le matériel nécessaire soit disponible. De plus, le ministère sert d'agent de liaison pour la Corporation commerciale canadienne, société de la Couronne chargée de l'achat des fournitures de défense effectué au Canada pour le compte d'autres gouvernements, et des approvisionnements requis par le Canada pour faire face à ses engagements en vertu du Plan d'aide extérieure et d'autres accords internationaux. Le ministère est chargé du programme d'organisation et de toutes les autres mesures essentielles à l'établissement immédiat d'une Régie d'approvisionnement de guerre, advenant une attaque nucléaire. C'est surtout la *Defence Construction (1951) Limited*, société de la Couronne qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de la Production de défense, qui s'occupe des constructions militaires.

La valeur nette des contrats d'achat et de construction passés par le ministère de la Production de défense et par *Defence Construction (1951) Limited*, a atteint \$701,381,000 en 1961 et \$212,122,000 pour le premier trimestre de 1962. (La valeur

* Rédigé à la Division de l'économie et de la statistique du ministère de la Production de défense, Ottawa.